



13 mai 2020. Courrier cosigné, adressé au Ministre de l'Éducation nationale.

Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le Ministre,

En cette période de réouverture des établissements scolaires dans un contexte de crise pandémique qui requiert un encadrement renforcé au sein de l'Éducation nationale pour pouvoir accueillir les élèves et enseigner, dans le respect des conditions sanitaires exigeantes que le gouvernement a lui-même fixées, nous tenons à vous faire part de notre préoccupation face à la situation des enseignants contractuels et suppléants.

Alors que des exigences allégées de contenus viennent d'être décidées pour les concours externes, les conditions d'accès et le déroulement du concours interne opposables à ces personnels en situation très précaire font apparaître une réelle disparité de traitement entre ces derniers et les candidats au concours externe. Les candidats au concours externe se verront ainsi exceptionnellement, compte tenu des circonstances liées à la pandémie, dispenser d'épreuves orales et seront vraisemblablement admis à l'issue des épreuves écrites, pendant que les candidats au concours interne continueront à être soumis aux oraux et devront attendre le mois de septembre pour passer ces épreuves alors même que les épreuves d'admissibilité ont déjà débuté.

Cette disparité de traitement est d'autant plus injustifiable que ces personnels contractuels et suppléants bénéficient d'une véritable expérience pédagogique de plusieurs années devant les élèves, qu'ils sont habitués à travailler dans des conditions difficiles (services sur plusieurs établissements, remplacement au pied levé, changement fréquent des affectations ...) et qu'ils ne bénéficient pas de temps dégagé sur leurs services pour préparer au mieux leurs concours.

La reprise de l'enseignement en classe se déroule dans des conditions compliquées et accroît les besoins d'enseignants dans l'ensemble des établissements. Leur présence doit également être renforcée pour assurer le maintien de « l'école à la maison » pour les enfants qui ne retourneront pas en classe avant le mois de septembre.

Beaucoup de familles demandeuses de pouvoir rescolariser leurs enfants se voient opposer des fins de non-recevoir, notamment faute de personnel nécessaire pour enseigner. Et de nombreuses disciplines sont déficitaires depuis de nombreuses années.

Il nous apparaît donc paradoxal et pour le moins incohérent de se priver de compétences avérées, en maintenant le concours interne dans des conditions discriminatoires et en



13 mai 2020. Courrier cosigné, adressé au Ministre de l'Éducation nationale.

reportant à l'automne l'épreuve orale de ce concours interne ainsi que l'éventuelle titularisation de personnels déjà opérationnels (contrairement à la grande majorité des futurs admis au concours externe).

Les contractuels et suppléants qui représentent un enseignant sur quatre, ne sauraient demeurer les parents pauvres de l'Éducation nationale : exerçant dans des conditions difficiles et sans cesse modifiées, sous-payés, ne disposant d'aucune décharge pour préparer le concours et désormais soumis à des conditions discriminatoires de titularisation.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons donc de bien vouloir revenir sur votre décision annoncée la 15 avril dernier et de procéder à l'admission (et à la titularisation) des candidats au concours interne, dès l'issue des épreuves d'admissibilité, avant l'été dans le triple objectif d'assurer, d'une part, un meilleur retour à l'école et une meilleure prise en charge pédagogique de l'ensemble des élèves dont les familles le souhaiteraient, d'autre part, une égalité de traitement entre candidats au concours externe et au concours interne et, enfin, une véritable reconnaissance d'une catégorie d'enseignants exerçant dans des conditions très précaires et ayant prouvé leurs compétences, notamment en participant au service public de l'Éducation, dans des conditions particulièrement difficiles, durant ces dernières semaines de crise.

Certains que vous aurez à cœur de répondre à cette situation arbitraire et injustifiée, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos sentiments respectueux,

Jacques-Bernard Magner, Marie-Pierre Monier, Maurice Antiste, David Assouline, Maryvonne Blondin, Samia Ghali, Claudine Lepage, Jean-Jacques Lozach, Christian Manable, Sylvie Robert, Patrick Kanner et l'ensemble des sénateurs membres du groupe socialiste et républicain.